

Brian Dickson est nommé juge en chef de la Cour suprême

Le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, a nommé le juge Brian Dickson au poste de juge en chef de la Cour suprême du Canada, suite à la vacance créée par le décès de M. Bora Laskin, le 26 mars dernier. Il s'agit d'un des postes les plus prestigieux et les plus puissants du pays.



M. Brian Dickson

Originaire de la Saskatchewan, le nouveau juge en chef du Canada a fait ses études de droit à l'université du Manitoba. Il a été admis au Barreau de cette province en 1940. Après plus de vingt ans de pratique et d'enseignement du droit, il est nommé juge à la Cour du banc de la reine du Manitoba en 1963, puis à la Cour d'appel de cette province en 1967 et finalement à la Cour suprême du Canada en 1973.

Le juge Dickson est considéré généralement comme un libéral modéré, qui attache une très grande importance aux droits fondamentaux.

Il est l'un des juges qui accordent le plus de soin à ce que ses jugements soient rédigés dans un style clair et sans équivoque. De plus, il est le seul des juges anglophones de la Cour suprême qui soit parfaitement bilingue.

Le juge Dickson est aussi reconnu pour les longues heures qu'il passe à son bureau où on peut, d'ordinaire, le retrouver très tôt le matin.

Né à Yorkton (Saskatchewan) en 1916, le juge Dickson pourra demeurer à son poste de juge en chef jusqu'au 25 mai 1991 lorsqu'il aura atteint l'âge obligatoire de la retraite à 75 ans.

Réunion du Fonds africain de développement à Ottawa

Les 2 et 3 avril 1984, au Centre de conférences du gouvernement à Ottawa, a eu lieu la troisième assemblée pour la reconstitution du Fonds africain de développement. Cette rencontre se situait dans la capitale canadienne suite à l'invitation du Canada, État membre du Fonds africain de développement.

La première assemblée avait été convoquée les 12 et 13 décembre 1983, au siège social de la banque, à Abidjan, en Côte-d'Ivoire, et la deuxième à Bruxelles, en Belgique, du 20 au 22 février 1984, à l'invitation du gouvernement belge.

Le Fonds africain de développement a été établi en 1972, à la suite d'une entente entre treize pays non africains (dont le Canada) et la Banque africaine de développement, agissant au nom des pays africains qui en sont membres. La banque elle-même a été fondée en 1964, par les pays africains indépendants, afin de promouvoir le développement économique et social de leur continent et pour encourager la coopération entre les pays membres. Des pays non africains peuvent actuellement devenir membres de la banque qui, de nos jours, regroupe 22 pays.

Le Fonds africain de développement a pour but d'aider la banque à atteindre ses objectifs et, plus particulièrement, de mettre des fonds à sa disposition à des conditions avantageuses : période de remboursement de 50 ans, période de grâce

de 10 ans, frais administratifs réduits (0,75 ou 1 %), exemption d'intérêts, etc.

Les ressources du fonds sont destinées à financer des entreprises intéressant les pays d'Afrique les plus pauvres. Environ 80 % de ces fonds vont à des pays dont le revenu per capita est inférieur à 400 \$ par année; et, dans ces pays, la priorité est donnée au financement de projets concernant l'agriculture et le développement rural.

Depuis sa fondation en 1972, le Fonds africain de développement a connu trois reconstitutions successives. La troisième reconstitution correspond à la période de 1982 à 1984, de telle sorte qu'à la fin de cette année les fonds auront entièrement été engagés dans des projets.

La période de la quatrième reconstitution englobera les trois prochaines années, de 1985 à 1987, et la direction du Fonds a requis environ 1,8 milliard de dollars pour financer son programme de prêts pour cette période. Les consultations entreprises à Ottawa visaient à déterminer les ressources pouvant être mises à contribution pour ce programme. Vingt-quatre pays (sans compter les représentants du conseil d'administration du fonds) participaient à la rencontre dont le but principal était de tenter d'obtenir un consensus sur les montants totaux que les membres sont prêts à consacrer au programme de reconstitution.

Prix annuel pour la recherche scientifique sur le Nord

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. John Munro, vient d'annoncer que les réalisations exceptionnelles dans le domaine des sciences sur le Nord seraient dorénavant récompensées par un prix consistant en l'octroi d'une somme de 5 000 \$ et d'une médaille du centenaire de l'Année polaire internationale pour la recherche scientifique sur le Nord.

M. Munro a souligné que le nouveau prix arrivait à un moment où les connaissances scientifiques et leur application étaient particulièrement importantes pour l'avenir du Nord canadien.

Le prix, créé dans le but de marquer le centenaire de la première Année polaire internationale (1882-1883), rappelle la participation du Canada et de onze autres pays à la première expédition internationale présentant un intérêt du point de vue

de l'étude scientifique du Nord. Il sera décerné chaque année à une personne qui, en travaillant dans le nord du Canada, a apporté une contribution importante à n'importe quel domaine scientifique.

Par « Nord du Canada », on entend ici toute la région de haute latitude commençant à la limite sud du pergélisol discontinu où, en raison de l'environnement naturel, les habitants connaissent des conditions de vie particulières.

Certains des savants qui composent le jury sont des habitants du Nord; il sera chargé d'étudier les dossiers de candidats dont les travaux se sont, depuis longtemps, distingués par leur qualité exceptionnelle ou sont appelés à avoir des répercussions considérables sur l'orientation et les résultats de la recherche scientifique sur le Nord. Le prix sera décerné au lauréat cet automne.